



CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ

PROCÈS-VERBAL

Séance du 31 mars 2011

Approuvé le 05 mai 2011

PRESENTS	
Membres du Conseil	Pierre BARROUILLET, Jean-Michel BAUDOUIN (président), Ezra BOTTEQUIN, Kerstin BRINKMANN, Caroline DAYER, Guido GENDOLLA, Myriam GREMION, Marie-Noëlle SCHURMANS, Pascal ZESIGER
Ex officio	Pascale PASCHE-PROVINI – conseillère aux études
Invité(s)	Bernard SCHNEUWLY - IUFE
EXCUSES	
Membres du Conseil	Abdeljalil AKKARI, Benoît CANO PEUKER, Cyrielle CHAPPUIS, Julien CLAVIEN, Georges FELOUZIS, Catherine ONA, Fanny PYTHOUD-ROCHAT, Martial VAN DER LINDEN, Tanja WRANIK
Ex officio	Valérie KICIMAN, Anastasia TRYPHON – conseillères aux études, Pierre BATARDON – administrateur, Jean-Paul BRONCKART – doyen

En préambule, le président du Conseil participatif Jean-Michel Baudouin, s'excuse de cette séance extraordinaire et remercie les membres présents de leur disponibilité. Il indique que, dorénavant, préalablement à chaque séance, il sera vérifié que quelqu'un (membre du Conseil ou représentant invité à cette occasion) dispose, en séance, des informations nécessaires concernant le-s point-s de l'ordre du jour pouvant susciter des questionnements. Il est rappelé que cette séance a été agendée de manière extraordinaire afin de traiter le point « **adoption du projet de règlement et de plan d'études de la Maîtrise universitaire en didactique du français langue première** » relatif à la création conjointe d'une Maîtrise universitaire en didactique du français langue première. Ce projet ayant soulevé trop d'interrogations restées sans réponse au cours de la séance du 03 mars dernier pour être soumis au vote, ce point a été postposé à la séance de ce jour afin d'apporter, via Bernard Schneuwly, invité à cet effet, les éclaircissements souhaités.

Ordre du jour

- 1 - Approbation du PV de la séance du 03.03.2011
- 2 - Adoption du projet de règlement et de plan d'études de la Maîtrise universitaire en Didactique du français langue première

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 03.03.2011

Le procès-verbal est adopté sans modification.

2. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT ET DE PLAN D'ÉTUDES DE LA MAÎTRISE UNIVERSITAIRE EN DIDACTIQUE DU FRANÇAIS LANGUE PREMIÈRE

En introduction, Bernard Schneuwly, directeur de l'IUFE, situe le contexte : la CRUS (Conférence des Recteurs des Universités Suisses), la CUS (Conférence Universitaire Suisse), la CDIP (Conférence suisse des Directeurs cantonaux de l'Instruction Publique) ainsi que la COHEP (la Conférence suisse des recteurs et rectrices des Hautes Ecoles Pédagogiques) ont décidé de développer conjointement un nouveau champ, les didactiques disciplinaires.

Une délégation a ainsi été nommée, composée de l'Université de Genève (via la FPSE – SSED et l'IUFE) et de la HEP Vaud, avec la participation de l'Université de Lausanne et de l'IRD (Institut de Recherche et de Documentation Pédagogique de Neuchâtel), dans le cadre d'un Centre de compétence en didactique du français – CCDF).

Le CCDF s'est vu confier différents mandats dont la mise sur pied d'une école doctorale dans les didactiques disciplinaires et l'introduction d'un Master en didactique du français langue première.

• Master of Science ?

Effectivement, c'est le terme utilisé à Genève et souhaité pour l'intitulé du diplôme. La double mention « arts/science », dans l'introduction du projet (présentation générale), est erronée et sera corrigée. Il est toutefois possible que le choix de « science » pose problème à Lausanne, où la tradition privilégie l'usage du terme « arts ». Le projet étant toujours en discussion, aucune certitude n'est permise à ce jour sur l'intitulé définitif du diplôme (« science » ou « arts »).

• Délivrance du diplôme ?

Les deux institutions concernées par la délivrance du diplôme sont l'Université de Genève (FPSE) et la HEP Vaud. En aucun cas, l'IUFE.

L'ancrage institutionnel revient à la la FPSE, Section des sciences de l'éducation, y compris concernant la gestion administrative pour les étudiants qui se seront immatriculés à l'Université de Genève.

La conseillère aux études s'étonne du peu d'informations disponible (et reçu) compte-tenu de l'organisation à mettre en place : plan d'études, inscription au catalogue, organisation administrative, et le problème de délais extrêmement courts, notamment s'il est prévu de proposer ce diplôme à la Rentrée 2011.

• Quid de l'organisation administrative/charge de travail supplémentaire ?

Il n'a pas été envisagé ni demandé la mise à disposition de ressources humaines supplémentaires. B. Schneuwly pense que le bassin de recrutement genevois sera minime et ne devrait pas générer une charge administrative lourde.

P. Pasche n'en est pas si certaine. Si ce programme s'inscrit dans les propositions de la Section des sciences de l'éducation, il figurera au catalogue, sera mentionné à la réunion d'information, ...

De ce fait, il est très envisageable que des étudiants manifestent leur intérêt (au lieu de la Maîtrise AISE, par exemple).

- Enseignant « mentor » ?

Art. 4 – 4 : « chaque étudiant a un enseignant mentor désigné lors de l'inscription. Cet enseignant suit le parcours de l'étudiant pour permettre à ce dernier de construire un parcours équilibré tenant compte de sa formation préalable et des besoins en formation complémentaire, ... »

→ il s'agit d'un enseignant chargé de guider l'étudiant dans ses choix de compléments de formation et penser le cursus en fonction des « co-requis » utiles compte-tenu de la formation préalable, du parcours et des perspectives professionnelles envisagées.

- Date entrée en vigueur prévue ?

Initialement prévue pour la Rentrée 2011 mais ce calendrier semble désormais difficile à tenir pour la HEP Vaud. Probablement reportée à la Rentrée 2012.

_____ Discussion _____

MN Schurmans fait part de sa perplexité quant aux nombreuses imprécisions voire incohérences relevées dans le projet de règlement proposé. Il semble nécessaire que les ambiguïtés pointées soient définitivement levées, par exemple concernant la mention de plusieurs institutions partenaires alors que deux seulement sont effectivement en charge du programme (gestion administrative, délivrance du diplôme, composition du comité scientifique, ...) : la FPSE – SSED et la HEP Vaud. Il est important que soit clairement spécifié et identifié : - qui participe ; - qui gère ; - qui décerne.

Le texte proposé laisse trop d'espaces d'interprétation possibles pouvant rapidement devenir problématiques. Il ressort un sentiment gênant de texte non abouti, n'intégrant pas les différentes remarques émises dans les instances précédentes (Collège de Section, Collège des professeurs de la Faculté).

Bernard Schneuwly indique qu'il comprend les réserves des membres du Conseil participatif et propose de ne pas voter les projets de règlement et de plan d'études en l'état. Il indique que les textes n'ayant, à ce jour, pas été validés à la HEP Vaud, il n'est plus crucial d'aller de l'avant sur ce dossier, qui devra être repris et retravaillé ultérieurement. Il présente ses excuses pour cette séance extraordinaire, agendée dans l'urgence mais finalement pas inutile.